



# Appel de projets 2026

## Culture et Patrimoine

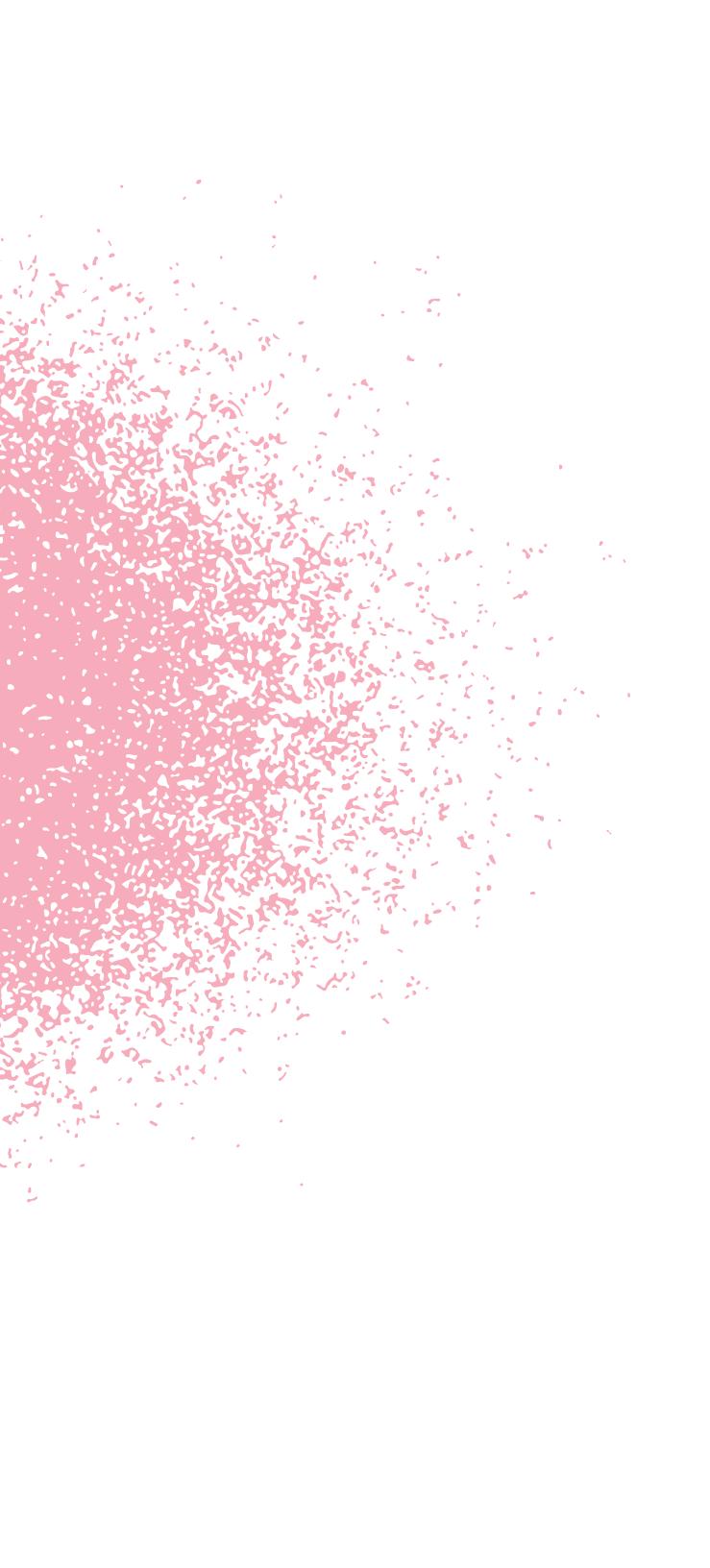
Médiation culturelle aîné·es

Médiation culturelle jeunesse



Entente de développement culturel

Matane Québec



# La Ville de Matane accorde une importance majeure à sa vie culturelle.

Nous reconnaissons la culture comme:

- Un apport majeur à la qualité de vie des citoyen·nes;
- Un enjeu de premier plan du développement social, communautaire et économique de notre territoire;
- L'accomplissement de la vitalité des collectivités;
- Un lieu de développement du sentiment d'appartenance des citoyens envers leur communauté;
- Une composante essentielle de la vie collective et individuelle;
- Un secteur ayant un impact social, économique et touristique indéniable;
- Un moyen privilégié pour le développement de partenariats;
- Une histoire et un patrimoine à préserver.

La Ville de Matane poursuit le développement des arts, de la culture et de son patrimoine et fait appel à son milieu pour y parvenir. Le territoire matanais peut compter sur un bassin important d'artistes et d'organismes à but non lucratif œuvrant dans plusieurs disciplines artistiques, ainsi que sur une grande quantité d'archives photographiques. Ces appels de projets contribueront à la mise en valeur de ce terroir artistique en fournissant aux acteurs culturels des ressources supplémentaires pour la réalisation de projets novateurs.

---

## Qui peut déposer

- Un artiste professionnel peut présenter un projet à la Ville de Matane. La personne doit résider dans la MRC de La Matanie.

---

## Quand déposer

À partir **de maintenant**

Date limite de dépôt: **16 mars**, à midi

## Objectifs

- Bonifier le nombre d'œuvres artistiques extérieures sur le territoire matanais;
- Susciter des rencontres entre les artistes et le public;
- Reconnaître, préserver et promouvoir le patrimoine et la spécificité de la culture locale;
- Reconnaître l'apport du milieu culturel et soutenir ses initiatives;
- Favoriser l'accessibilité et la diffusion des arts et de la culture à tous les citoyen·es.

## Description

La médiation culturelle est une forme particulière de médiation qui regroupe l'ensemble des actions visant à mettre en relation des gens — un public, des participant·es — avec une œuvre artistique (tableau, installation, pièce de théâtre, performance artistique, œuvre littéraire ou cinématographique, œuvre musicale, etc.), une proposition culturelle (exposition, concert, thématique, etc.) ou l'artiste en soi.

L'artiste trouvera dans ce document les informations qui permettront d'évaluer son intérêt pour cet appel de projets. **Il est possible de soumettre pour les médiations aînée et jeunesse individuellement ou de soumettre un projet intergénérationnel combinant les deux médiations pour le budget total.** Pour plus de détails, il est possible de se référer à Sylvie Caron, responsable de la culture et du patrimoine au 418 562-2333, poste 2073.

## Critères d'évaluation

- Cohérence avec les objectifs de l'appel à projets;
- Le caractère novateur du projet;
- La qualité du projet;
- La faisabilité du projet;
- La crédibilité et les réalisations antérieures de l'artiste;
- La mise en place de partenariats pour la réalisation du projet.

## Modalités de gestion et d'attribution

Les projets seront analysés par le comité consultatif de la culture adjoint d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications. Le comité recommandera les projets sélectionnés au conseil municipal qui prendra la décision finale.



## Conditions d'admissibilité

Un artiste professionnel ou reconnu par ses pairs peut présenter un projet. Le projet devra être élaboré avec la participation de citoyen·nes sous forme d'ateliers, l'objectif étant de créer des rencontres entre le public et l'artiste.

L'artiste doit résider dans la MRC de La Matanie.

## Le projet

- Devra avoir comme finalité la réalisation d'une intervention durable dans l'espace, accompagnée d'un volet de médiation; exemples: exposition de photos (les lieux pouvant être très variés et inusités) — installation de sculptures ou d'œuvres diverses — fresques — etc.;
- Devra correspondre à une aide financière ponctuelle et non récurrente;
- Ne devra pas recevoir de soutien dans un programme du ministère de la Culture et des Communications, du CALQ, de la SODEC ou de BAnQ;
- Devra être réalisé avant le 30 novembre 2026.

## Les ateliers

### Médiation individuelle

- Un nombre minimum de 4 ateliers;
- Une durée minimum de 1 h 30 par atelier;
- Un nombre minimum de 10 personnes par atelier.

### Médiation intergénérationnelle

- Un nombre minimum de 8 ateliers;
- Une durée minimum de 1 h 30 par atelier;
- Un nombre minimum de 10 personnes par atelier.

## L'œuvre

### Clientèle cible

- Personnes âgées et/ou jeunes
- Sera permanente;
- Devra se réaliser sur le territoire de la Ville de Matane;
- Devra être autorisée par le ou la propriétaire du lieu par une lettre;
- Devra s'harmoniser avec l'environnement;
- Sera soumise au comité consultatif d'urbanisme et au comité consultatif de la culture;
- L'œuvre sera clé en main et aura une durée de vie d'un minimum de 10 ans.

## Budget

- Médiation aîné·es: 25 000 \$
- Médiation jeunesse: 25 000 \$
- Médiation intergénérationnelle (jeunesse et aîné·es combinés): 50 000 \$

### Nature de l'aide financière

- Une contribution de 5 % du coût total du projet déposé est requise de la part du promoteur ou de la promotrice.

### Budget

- Médiation aîné·es: 25 000 \$
- Médiation jeunesse: 25 000 \$
- Médiation intergénérationnelle (jeunesse et aîné·es combinées): 50 000 \$

## Dépenses

### Dépenses admissibles

- Les cachets et honoraires en lien avec le projet présenté;
- Les frais de déplacement reliés à la réalisation du projet;
- Le matériel lié au projet;
- Les frais de location d'équipement;
- Les dépenses reliées à la promotion du projet.

### Dépenses non admissibles

- Les dépenses effectuées avant l'acceptation de la demande;
- La main-d'œuvre bénévole;

Les frais encourus devront être dédiés spécifiquement aux activités développées dans le cadre du projet.

## Versement

La subvention sera versée selon des modalités qui seront décrites dans un protocole d'entente entre les deux parties. Le fait d'encaisser le premier chèque de l'aide financière constitue pour le promoteur ou la promotrice un engagement à réaliser le projet prévu. Advenant une modification au projet, l'artiste s'engage à obtenir une autorisation du comité consultatif de la culture.

## Rapport d'activités

Le promoteur ou la promotrice devra présenter au comité consultatif de la culture un rapport d'activités présentant les retombées du projet, les obstacles rencontrés, ainsi qu'un bilan financier détaillé au plus tard un mois suivant la réalisation du projet.

## Visibilité

Le promoteur ou la promotrice qui reçoit une aide financière accepte que la Ville de Matane diffuse les informations relatives à la nature du projet présenté au moment de la subvention octroyée. Par ailleurs, il ou elle s'engage à mentionner, dans le cadre des activités de promotion ou de communication liées au projet, le soutien financier obtenu dans le cadre de l'Entente de développement culturel et à utiliser le logo de l'entente fourni par la Ville de Matane à cet effet.

## Exigences du dossier

- Fournir le formulaire;
- Fournir une lettre d'intention de la personne responsable du groupe cible OU des personnes désirant y participer;
- Fournir une lettre d'autorisation du propriétaire du lieu;
- Fournir le CV de l'artiste ainsi que son porte-folio;
- Fournir tout autre document appuyant le projet.

Les projets devront obligatoirement être documentés par des photos et, si possible, par des vidéos. La Ville de Matane devra disposer des droits d'utilisation de ce matériel.

*Aucun document manuscrit ne sera accepté et les demandes doivent être rédigées avec le gabarit demandé.*

## Pour plus d'information

Sylvie Caron, responsable de la culture et du patrimoine au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – **418 562-2333, poste 2073**

Faire parvenir les dossiers par courriel à **s.caron@ville.matane.qc.ca** ou par la poste au 230, avenue Saint-Jérôme, Matane, Québec G4W 3A2.



**Entente de développement culturel**

 Matane Québec